

l'écoulement de nos produits. Les Etats-Unis ont, environ 189 agents consulaires en Canada seulement. Ils en ont presque autant en Angleterre. Ils en ont aussi plusieurs au Mexique. Dans presque toutes les autres républiques de l'Amérique méridionale et sur le continent européen, ils en ont également.

Le bureau du commerce et de l'industrie du Canada s'est occupé très activement de cette question, et je suis heureux de pouvoir le dire—avec beaucoup de succès. La grande augmentation de notre commerce est en grande partie due à la politique poursuivie par ce Bureau. Mais nous ne devons pas hésiter à nous imposer, pour le développement du commerce, de plus grands frais encore que ceux encourus jusqu'à présent. Le commerce est le principal instrument dont nous avons besoin pour assurer le succès de notre agriculture, et plus nous pourrions développer nos relations commerciales avec les pays étrangers, plus nos relations avec ces pays deviendront cordiales, plus notre peuple aura de facilités pour trouver une destination avantageuse à ses produits.

Le discours du Trône nous annonce aussi une législation à l'effet de modifier la loi générale des banques. Le gouvernement du Canada a adopté, je crois, une très saine politique à l'égard des banques, c'est-à-dire que, ce n'est qu'après l'expiration d'une période décennale que la loi générale des banques est remaniée. Le système de banques du Canada a soutenu les épreuves du temps et reçu l'approbation des autres pays. Il n'y a pas longtemps, une délégation des Etats-Unis a visité le Canada pour faire une étude sur le fonctionnement de notre système de banques, et la nouvelle loi des banques qui sera prochainement proposée aux Etats-Unis contiendra quelques dispositions empruntées à notre législation sur les banques. L'imitation est le genre d'éloge le plus élevé, et le Canada sera flatté s'il constate qu'il a suggéré quelques-unes des améliorations apportées à la loi des banques de la république voisine. Sous le régime de notre loi, 22 banques, depuis l'établissement de la confédération, ont été mises en liquidation, et deux de ces banques seulement ont été incapables de rembourser intégralement les

porteurs de billets. Ce fait prouve surabondamment que la base de notre système de banques est solide. Cinq de nos banques seulement ont été incapables de rembourser intégralement leurs déposants. Sous la loi qui régit actuellement nos banques, il est pratiquement impossible qu'un porteur de billets perde quoi que ce soit sur ces effets de commerce, et comme le créancier privilégié qui suit immédiatement le porteur de billets est le déposant, il s'ensuit que la position de ce dernier est presque aussi bonne que celle du porteur de billets. Quels que soient les amendements qui seront proposés pour améliorer notre loi générale des banques, le Sénat les étudiera avec soin. Une loi des assurances nous est aussi promise. Ce sera la quatrième fois que le Parlement en sera saisi, et le Sénat ne manquera de lui donner la même attention qu'à la loi des banques.

Il y a d'autres paragraphes de l'adresse auxquels l'honorable secondateur de la motion que j'ai faite ne manquera pas de donner son attention. Je fais particulièrement allusion aux paragraphes 5, 6 et 7, qui se rapportent à notre vaste système de transport. Le fait que ce système a nécessité quatre paragraphes pour faire ressortir leur importance et l'étendue des sujets qu'ils mentionnent, nous donne une idée des obligations que ces sujets imposent aux pays. Le premier de ces paragraphes nous parle de notre chemin de fer Transcontinental national. Huit cent soixante-un (861) milles de ce chemin sont déjà construits à l'ouest de Winnipeg. La division située entre Winnipeg et le lac Supérieur est pratiquement terminée et ouverte au trafic. On y transporte déjà du grain jusqu'à Port-Arthur. Toute la section située entre Winnipeg et Moncton est donnée à l'entreprise. Tout ce nouveau Transcontinental-national sera probablement terminé d'ici à quatre ans, et ce ne sera pas trop tôt par rapport au rapide développement de l'Ouest. C'est une de ces entreprises capable de mettre à l'épreuve le courage de quelque pays que ce soit, et surtout d'un pays comme le nôtre, dont la population n'est que de sept millions. On cite le canal de Panama comme étant une entreprise colossale, qui coûtera \$500,000,000; mais si nous comparons le chiffre de la population